

# LE LIEU NOS R S O C A



**MAIRIE DE SORNAC - 5 Place de l'Eglise  
19290 SORNAC  
Tél : 05.55.94.61.27  
Mail : [communedesornac@wanadoo.fr](mailto:communedesornac@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://sornac19.wix.com/sornac>**



**Horaires d'ouverture  
du secrétariat de la Mairie :**  
***Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00  
(sauf le mercredi après midi)***  
***Le samedi : de 9h00 à 12h00  
(Fermé le samedi en Juillet et en Août)***



Cérémonie des vœux



Banquet des pompiers



Sainte Barbe



Départ à la retraite  
de Mme TRARIEUX Michèle



Spectacle des enfants de l'Ecole



Spectacle du 19/12 à l'EHPAD







## LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année, je vous souhaite pour 2018 beaucoup de bonheur, de réussite et surtout une bonne santé.

Comme à mon habitude, j'aurais toujours une pensée particulière pour les plus fragiles d'entre nous.

Beaucoup de personnes nous ont quittés et mes pensées vont à leurs familles, parmi eux, deux de nos anciens combattants de 39/45, Monsieur Maurice BORDIER, ancien commerçant de Sornac et Monsieur Gaston GIOUX, notre ancien maire.

L'année 2018 sera une année difficile. Notre médecin doit nous quitter prochainement... L'heure de la retraite approche pour nos plus anciens commerçants...

Avec mon équipe, je mets tout en œuvre pour pallier à ces carences.

### Travaux pour l'année 2018

- Vidange d'un bassin du lagunage, avec l'étude des travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement.
- La première tranche des travaux sur la route de Beaune avec la réalisation de la première tranche des réseaux : eau, assainissement, électricité et téléphone.
- Une étude pour la réalisation de la pharmacie va être lancée.
- Comme tous les ans, un entretien des bâtiments communaux et de voiries sera effectué.

En vue de l'arrivée de la fibre par le département, pour la préservation de la voirie, la campagne d'élagage sur nos routes communales doit se poursuivre.

Je demande à tous les propriétaires ayant des parcelles forestières en bordure de route ou tout simplement des arbres qui bordent une route communale de prendre contact avec la mairie. Trois solutions vous sont proposées :

1. Vous le faites ou le faites faire avec les moyens que vous désirez,
2. Vous le faites avec nous en commande groupée,
3. Vous ne répondez pas au courrier et ne réalisez pas les travaux. La commune procédera à l'exécution d'office des travaux aux frais du propriétaire et après mise en demeure.

Cette dernière solution ne sera pas la moins coûteuse.

Il faut comprendre que tout ce travail est indispensable au bon entretien de nos routes et pour la sécurité de tous.

Souvent des arbres tombent sur les lignes téléphoniques, en période hivernale, occasionnant ainsi d'importants dégâts sur les réseaux.

Les propriétaires étant responsables, cela engendre souvent des frais importants, qui pourraient être ainsi évités.

Je suis certain que toutes nos associations nous préparent de belles animations pour cette année et nous les encourageons vivement. N'hésitez pas à les rejoindre....

En conclusion, ne laissons aucune place à l'immobilisme, tâchons d'œuvrer ensemble pour le bien être de tous...



Au cours de l'année 2017, la commune a enregistré :

- 2 Mariages,
- 3 naissances hors de la commune
- 25 décès (dont 11 hors de la commune)

\*\*\*\*\*

Décès le 05 Octobre 2017, à USSEL, de Madame TINDILIERE, Veuve PAILLARD, domiciliée 13 Malpouge, à l'âge de 76 ans.

Décès le 29 Octobre 2017, à USSEL, de Monsieur VIALLAT Roger, domicilié 2 Route de l'Etang, à l'âge de 90 ans.

Décès le 08 Novembre 2017, à USSEL, de Monsieur SEGARD Alain, domicilié 1 lotissement du Champ de la croix, à l'âge de 71 ans.

Décès le 13 Novembre 2017, à SORNAC, de Madame PENELOUX Jeanne, veuve CAUELLE, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 97 ans.

Décès le 16 Novembre 2017, à SORNAC, de Madame BEYNAT Marie-Jeanne, veuve GOVINIAUX, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 96 ans.

Décès le 31 décembre 2017, à USSEL, de Monsieur AUDOUZE Claude, domicilié 10 combret à l'âge de 83 ans.

Décès le 13 janvier 2018, à SORNAC, de Madame PLANET Simonne, veuve BOIVERT, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 90 ans.

Décès le 30 Janvier 2018, à Meymac, de Monsieur Maurice BORDIER, domicilié 13 place de la Coulée Verte à Meymac, à l'âge de 92 ans.

Décès le 06 Février 2018, à SORNAC, de Monsieur Gaston GIOUX, domicilié 18 Rue de la République, à l'âge de 94 ans.





## HOMMAGE À MONSIEUR GASTON GIOUX

Gaston GIOUX est né le 9 juin 1923 à Sornac. Dernier d'une fratrie de quatre enfants, il est orphelin de père à l'âge de 3 ans. Élevé par sa mère Louise, qui exploite un café restaurant, dans le bourg (la maison de famille aujourd'hui), il fréquente l'école communale de Sornac, puis le collège Albert THOMAS, d'Egletons.

La guerre déclarée, comme beaucoup de jeunes de son âge, il est envoyé aux chantiers de jeunesse, tout d'abord dans le Puy de Dôme, puis à Tarbes. Il s'engage dans la résistance en rejoignant les maquis de l'armée secrète en Haute Corrèze et dans le sud de la Creuse.

Il est cité à l'ordre du régiment par le général de corps d'armée de Larminat pour le motif suivant **Chauffeur de liaison, toujours sur la brèche. A participé à de nombreux sabotages. Toujours en missions dangereuses. A accompli plusieurs reconnaissances délicates, en particulier sur la nationale 141, le 29 juillet 1944.**

Ces citations comprennent l'attribution de la croix de guerre 1939-1945 avec étoile de bronze.

En Creuse, il fait la connaissance de sa future femme Paulette, qu'il épouse en 1946. De leur union naîtront quatre enfants, deux filles Annie (décédée en 1997, à l'âge de 50 ans) et Martine puis les jumeaux Jean-Marc et Bernard.

Gaston débute une activité de taxi qu'il pratiquera jusqu'à sa retraite.

Avec sa femme Paulette, ils tiennent également le café où viendra s'ajouter la vente de journaux et d'articles de presse. Il a également effectué les transports scolaires, conduit le corbillard.

Gaston prend une part active auprès des caisses d'assurance maladie et de retraite. Il sera pendant de nombreuses années administrateur et sera l'un des membres qui auront permis le fusionnement des caisses de la Creuse et de la Corrèze. Il est un fervent « supporter » du Général DE GAULLE et de ce fait, il est tout naturellement attiré par l'action publique.

Gaston est élu conseiller municipal en 1965 puis adjoint pendant de nombreuses années sous les mandats de Marcel Guillomot et Edmond Thibaudeau. Élu maire en 1989, il ne se représentera pas en 1995, s'estimant trop âgé pour servir ses concitoyens.

Gaston a également été pompier volontaire au centre de secours de Sornac jusqu'à en devenir le chef de corps avec le grade de capitaine. Il a contribué à la modernisation du centre de secours en particulier par la dotation de nouveaux équipements et matériels (ambulance).

Nous évoquerons également la relation qui unit Gaston à Jacques Chirac. Relation qui a débuté lors des premiers pas de Jacques Chirac en Haute Corrèze. Grâce à cette relation, Gaston et les élus municipaux de l'époque ont permis à Sornac de se transformer considérablement. Citons la construction de la maison de retraite, le plan d'eau avec camping, la salle polyvalente, le stade, les lotissements, la construction de la nouvelle gendarmerie, la réfection du réseau d'eau...etc...Nous n'oublions pas la construction de l'IME et du CAT, une de ses fiertés.

De sa chambre de la maison de retraite de Sornac, il a continué à suivre l'actualité en s'intéressant jusqu'à ses derniers jours, aux événements quotidiens de la vie locale et nationale.



MERCI POUR TOUT GASTON.



## INFOS COMMUNALES

### DONS :

- Don de 25 € à la commune de SORNAC.
- Don de 100 € à la commune de SORNAC.

Merci à ces donateurs anonymes.



Pour les dons à la commune ou à la caisse des écoles, ne pouvant plus accepter les dons en numéraires, nous vous remercions par avance de réaliser vos dons, par chèque, à l'ordre du **Trésor Public**.

Merci par avance de votre compréhension.

Le marché aura lieu désormais **le mercredi matin**,

Place de l'Eglise.



## NE VOUS LAISSEZ PAS PIEGER !!



**ARNAQUE**

Dans un communiqué, La Poste informe que certains de ses clients ont reçu des courriers à l'en-tête de "So Colissimo".

Ces courriers demandent de rappeler plusieurs fois un numéro afin d'obtenir un code permettant la réception de leurs colis.

**Ces courriers n'émanent absolument pas de La Poste.**

**Il ne faut donc pas donner suite à cette demande.**





# CUISINE



Pour plus de renseignements, se reporter au Bulletin Communal N° 98, page 17 et précédents.





## INFOS COMMUNALES



Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire

(se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et du livret de famille des parents .

**Le recensement est obligatoire.**

Cette démarche permet de s'inscrire aux examens et concours et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.



Afin de disposer d'un lieu d'échanges et d'écoute au service des corréziennes et des corréziens, Monsieur Christophe JERRETIE, Député de la 1ère circonscription de la Corrèze, vous informe qu'une permanence parlementaire est ouverte à TULLE.

Madame Isabelle CELLE, suppléante, assure une permanence sur USSEL.

Les lieux et modalités d'accueil sont les suivants :

**TULLE** : 14 Avenue Victor HUGO

Du mardi au Vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Vendredi et samedi matin : sur Rendez-Vous

**USSEL** : à la Mairie - 26 Avenue Marmontel (salle côté jet d'eau)

**Les samedis** : 24 Février, 24 Mars, 21 Avril, 5 Mai, 02 et 30 Juin

**USSEL** : Haute Corrèze Communauté—23 Parc d'activité du Bois Saint-Michel

**Les mercredis** : 7 Mars, 4 Avril, 16 Mai, 13 Juin et 11 Juillet

Prise de rendez vous uniquement au : **05 44 40 61 94**

Ou

par e-mail à : [permanence@christophejerretie.fr](mailto:permanence@christophejerretie.fr)

# le permis de conduire à portée de clic !


**DU NOUVEAU**  
pour mes démarches



Je fais mes démarches en ligne 



Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture 



demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer



PASSPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE   
**MES DÉMARCHES**  
à portée de clic! 



**Attention aux sites internet non officiels** vous demandant de payer pour effectuer une demande d'immatriculation ou un permis de conduire en ligne.

Ne vous fiez qu'aux sites dont l'adresse se termine en **gouv.fr** et ne faites votre demande que sur le site de [l'agence nationale des titres sécurisés](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr/Actualites/Arnaque-aux-faux-sites-administratifs).

Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr/Actualites/Arnaque-aux-faux-sites-administratifs](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr/Actualites/Arnaque-aux-faux-sites-administratifs)

Lien sur le site de la Préfecture de la Corrèze :

<http://www.correze.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-vos-demarches-en-ligne/Mes-demarches-en-lignehttp://www.correze.gouv.fr>





Le Centre d'animation et de la vie sociale (CAVS)  
de Haute Corrèze Communauté vous informe :

### ATELIER MULTI DANSES :

Salsa, danse Africaine, animé par Maurille DASYLVERA, le 2ème samedi de chaque mois à Sornac, au Foyer Rural, de 14h à 16h30.

**OUVERT A TOUS**

sous condition d'adhésion au centre d'animation de la vie sociale

### Les prochaines dates :

Samedi 09 Mars, Samedi 07 Avril, Samedi 19 Mai et Samedi 09 Juin.

S'adresser à **Cécile BAYLE**, accueil du CAVS antenne de St Merd les Oussines  
au **05 55 95 18 29** ou **cbayle@hautecorrezecommunaute.fr**



## Collections en bois pour des jardins en couleur

Nous vous informons que la micro-entreprise « NICHILLY », dont l'activité principale est la fabrication d'objets divers en bois est installée à Sornac.

Vous pouvez consulter son site internet sur  
<https://nichillyshop.com> ou appeler le 07 84 21 24 43



Mangeoire à oiseaux



Nichoir





Des canotiers, des nappes à carreaux rouges et blancs, un décor avec des guirlandes multicolores dressées sur l'estrade.

Le ton était donné, le Samedi 02 décembre 2017, nous étions à la guinguette de Sornac, il s'agissait, vous l'avez compris, du repas des aînés.

Le déjeuner était préparé par Nathalie et Hervé DALLET, nos restaurateurs locaux.

Au menu :

*Kir,  
Assiette de foie gras maison  
Filet de Merlu au beurre citronné et sa garniture de légumes  
Plateau de fromages,  
Assiette de desserts,  
Café*

A l'arrivée de chaque plat, nos convives ont pu chanter en cœur « le petit vin blanc » et « chez Gégène ».

Une sympathique tombala a clos cette journée qui a été appréciée de tous.

Par ailleurs, pour nos aînés, 58 colis pour 1 personne et 13 colis pour couples ont été distribués par la commune.

## **SUR UN AIR D'ACCORDÉON, IL NOUS A QUITTÉ**

Maurice BORDIER est né à Sornac, le 26 mai 1925. Il a passé toute son enfance dans la boulangerie familiale dans laquelle il a travaillé jusqu'à ses 19 ans.

Il rejoint ensuite le maquis de Haute-Corrèze en mai 1944 au côté des FTPF.

La guerre terminée, il épouse Denise DERACHE en 1946 et auront un fils Christian en 1947. Ils auront la chance de vivre 65 ans de mariage jusqu'au décès de Denise en 2011.

Ensemble, ils ont tenu un commerce, route d'Ussel, en 1968. Puis chacun se souvient de l'Economat à l'emplacement de la mairie actuelle.

En 2015, il se rapproche de ses enfants et entre à la maison de retraite de Meymac.



Passionné d'accordéon, il a, pendant la guerre, fait danser les jeunes de Sornac dans les bals clandestins.

Il a aussi été trésorier pendant 38 ans de la société de chasse de Sornac et ce jusqu'en 2015. Maurice était aussi fervent de foot, il aimait, lorsque le temps le permettait, aller au stade supporter son équipe.

Le 8 mai 2016, il reçoit, à Sornac, la médaille des anciens combattants.

Le 30 janvier 2018, il nous a quitté à l'aube de sa 93ème année.

Maurice, tu nous manques déjà...





## INFOS COMMUNALES



L'Agence Postale Communale, en place depuis le 02 Juillet 2015,  
est joignable par Tel. au 05 55 46 25 72  
ou par mail : [apcsornac@orange.fr](mailto:apcsornac@orange.fr),

N'hésitez pas à vous y rendre  
afin de découvrir les services disponibles dans votre Agence.

Mme DECOSTERD Danièle, est à votre disposition pour tous renseignements.

Les horaires d'ouverture, au public, sont les suivants :

Le lundi	Fermé le matin - ouvert de 13h30 à 15h30	
Le Mardi	de 10h30 à 12h30	et de 14h00 à 18h00
Le Mercredi	de 10h30 à 12h30	et de 13h30 à 15h30
Le Jeudi	de 10h30 à 12h30	et de 13h30 à 15h30
Le Vendredi	de 10h30 à 12h30	et de 13h30 à 15h30
Le Samedi	de 10h30 à 12h30 - Fermé l'après midi	



Un accès pour les personnes à mobilité réduite  
est également à votre disposition.

2, place de la Poste - 19290 SORNAC



Saint-Germain-Lavolps, Sornac, Saint-Sulpice-les-Bois, Saint-Setiers, Bellechassagne, Saint-Pardoux le Vieux, Chaveroche, les 7 communes de la partie amont du bassin versant de la Diège vont participer en 2018 à l'élaboration du **Plan de Paysage de la Vallée de la Diège**.

Cette étude, conduite par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et financée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine est une expérimentation pour **associer les habitants et les acteurs locaux à la définition de projets en faveur du paysage**. Des animations et des ateliers participatifs seront mis en place pour discuter du rôle de la rivière, de sa perception, de l'évolution du paysage (passée et future) et des actions pertinentes qui pourraient être mises en place touchant les domaines agricoles, forestiers, touristiques... L'objectif est de trouver des moyens de valoriser la qualité du paysage et de soutenir les activités locales qui y sont associées. Un bureau d'étude paysagiste sera recruté en début d'année.

Comptant sur la contribution du plus grand nombre pour participer à cette aventure et faire émerger des idées, n'hésitez pas à contacter d'ores et déjà la chargée de mission du PNR ML pour avoir plus d'informations.



Contact PNR : Florence Leplé au 05 55 96 97 24

## TRAVAUX D'ELAGAGE

Quelques exemples de routes pour lesquelles des travaux d'élagage s'imposent.

Se reporter à la page 3 pour la marche à suivre...

Chaque propriétaire concerné recevra un courrier lui rappelant ses obligations à ce sujet.





## CONSEILS MUNICIPAUX

Les décisions des conseils municipaux sont résumées dans les pages qui suivent. Seul le paragraphe concernant la collecte des déchets est retranscrit dans son intégralité.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2017 À 20H00

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. VEYRES, MARLEIX, MAUPIN, Mme CHAUSSADE, MM. GAUDONNEIX, DESHOULLERES.

ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS.

EXCUSÉS : MM. METADIER (pouvoir à Mme CHAUSSADE), DUTHEIL (pouvoir à M. LOGE), CISTERNE.

### **Intervention de M. Alain Fonfrède, vice-président de Haute-Corrèze Communauté en charge des déchets ménagers et assimilés, concernant la collecte des déchets**

*Le Maire rappelle que la compétence fauchage débroussaillage demeure exercée par le SIVU de la Courtine, la compétence gestion des déchets ayant été transférée à Haute-Corrèze Communauté conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Par délibération du 3 septembre 2015, le conseil municipal avait demandé le retrait de la compétence fauchage-débroussaillage. La procédure n'avait alors pas abouti en raison des conditions de majorité requises. Le Maire rappelle qu'il y a quelques années le souhait de retrait du SIVOM concernant la compétence gestion des déchets était une position minoritaire en dépit d'un taux de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères largement supérieur à ceux d'autres territoires voisins. La même problématique se rencontre à présent sur le maintien de la compétence fauchage débroussaillage au sein du SIVU de la Courtine, avec toutefois davantage de communes favorables à une évolution dans un souci d'optimisation des coûts, tout en préservant le personnel concerné qui pourrait être transféré à Haute-Corrèze Communauté.*

*La gestion de la compétence déchets doit voir aboutir l'harmonisation des taux sur le territoire. Une étude a déjà été faite sur le fonctionnement de l'enlèvement des ordures ménagères avec une possible réorganisation des tournées.*

*Alain Fonfrède rappelle que la gestion des déchets est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes, exercée jusqu'alors par 4 syndicats (SIRTOM d'Ussel, SIVOM de la Courtine, SIRTOM d'Egletons, SIRTOM de Treignac), 2 régies intercommunales (Communauté de communes du Pays d'Eygurande et communauté de communes Val et Plateau Bortois) et une régie communale (Soursac, Latronche et St Pantaléon de Lapeau). Depuis 9 mois d'existence, Haute-Corrèze Communauté s'attache à mettre en œuvre une politique harmonisée, égalitaire qui requiert avant toute chose une bonne connaissance des pratiques actuelles. Cela nécessite cependant du temps. Certaines difficultés ont été levées avec pour objectif des accords sur tout le territoire en fin d'année. La déchetterie de Bugeat va être reprise dans l'année.*

*8 déchetteries sont présentes sur le territoire : Bugeat, La Courtine, Eygurande, Ussel (2), Meymac, Neuvic et Bort les Orgues.*

*180 points d'apport volontaire (containers de tri emballages/papier/verre) sont présents sur le territoire. Le recensement de ces points fait ressortir différents types de points d'apports volontaires sur les anciens territoires des syndicats/régie. Par ailleurs, il apparaît qu'une partie d'entre eux n'est pas nécessairement correctement positionnée tant sur le plan de la desserte du plus grand nombre qu'en terme de visibilité, utile au maintien en état de propreté. Haute-Corrèze Communauté prévoit une communication en ce sens prochainement. Au-delà de l'accès à ces points, les recettes générées par la revente des déchets triés permettent de faire diminuer la participation des contribuables.*

*M. Veyres déplore la forte taxation appliquée jusqu'alors depuis des années avec le SIVOM de la Courtine. Il estime que l'égoïsme de certains élus au mépris des contribuables, dont bon nombre aux revenus modestes, a permis cette forte imposition dans un contexte de containers souvent pleins, inesthétiques et sales. Le regroupement avec d'autres communes constituait pourtant une évidence. M. Fonfrède précise que le service déchets va s'équiper pour nettoyer les containers plus efficacement.*

*M. Gaudonneix souligne la forte contribution des résidences secondaires au regard du service rendu, inégalité induite par la taxation calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui ne tient pas compte de l'utilisation effective du service.*

*M. Fonfrède, en dépit de ce point, confirme que le taux de taxation va nécessairement baisser pour les habitants de Sornac avec un lissage sur plusieurs années.*

*Il expose qu'une quarantaine d'agents font fonctionner le service dont une majorité affectée à l'enlèvement des ordures ménagères, 8 agents en déchetterie, 1 chef de service et 3 adjoints au chef de service (un plus particulièrement concernant les déchetteries/PAV (points d'apport volontaire), un concernant la gestion du personnel, un concernant les ordures ménagères).*

## CONSEILS MUNICIPAUX

3 groupes de travail ont, par ailleurs, été constitués :

- Ordures ménagères
- Investissement
- Déchetterie/PAV (points d'apport volontaire)

*Il ajoute que les comptes-rendus des commissions sont présents sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté. Dans le cadre de ces groupes de travail, une politique de regroupement est souhaitée avec notamment la mise en place de bacs de 700 litres partout où cela sera possible, ainsi que des bacs de 400 litres, y compris dans les villages, soit par conséquent à terme la fin de la collecte en porte à porte au domicile y compris dans les bourgs. Une réflexion est en cours sur les emplacements de ces bacs. Des propositions de modifications seront aussi formulées.*

*M. Veyres demande quelles économies sont attendues avec une telle organisation, pour qui la fin du porte à porte constitue une réduction du service rendu. M. Fonfrède répond que le gain de temps induit par la réduction des points de ramassage implique nécessairement des économies en charges de personnel, avec toujours le souci de pouvoir répercuter ces économies lors de la taxation. Le ramassage tel qu'il est pratiqué actuellement contrevient parfois à la réglementation avec par exemple des manœuvres en marche arrière, pourtant interdites aux services de ramassage des déchets.*

*Il précise qu'une majorité d'élus est favorable au regroupement en bacs des ordures ménagères. Il insiste toutefois sur le fait qu'aucune décision ne sera prise sans concertation avec les municipalités. La volonté politique de la commission dédiée est celle d'un changement le plus rapide possible dans le dialogue.*

*M. Veyres souligne la disparité du service rendu aux habitants des villages par rapport au bourg et estime qu'à ce titre la taxation devrait prendre en compte cette différence. Pour M. Fonfrède, il convient de relativiser ce changement des habitudes, les dépôts d'ordures ménagères coïncidant bien souvent avec un autre déplacement pour les particuliers. Il rappelle que l'enlèvement des déchets relève par ailleurs d'un cadre réglementaire supposant entre autres un ramassage hebdomadaire à minima, et que par ailleurs des taux distincts de taxation entre les villages et les bourgs serait une disposition illégale.*

*M. Loge indique que des réajustements dans le cadre réglementaire ont été faits pour pallier aux effets inégalitaires de la taxation sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties avec des contributions prenant en compte à titre d'exemple la population des établissements médico-sociaux de la commune. Il ajoute que les particuliers souffrant également de handicap devront être pris en compte dans le cadre de cette réorganisation. M. Fonfrède confirme que cela sera le cas.*

*M. Veyres ajoute qu'au-delà de l'absence de prise en compte du nombre de personnes présentes dans le ménage, la taxation s'appuie sur des bases foncières historiquement très irrégulièrement révisées.*

*M. Fonfrède expose que des réorganisations ont déjà débuté avec des modifications intervenues depuis, de sorte qu'aucune disposition n'est figée. Il explique que dans sa commune les regroupements ont mis fin aux déplacements récurrents de bacs entre particuliers voisins. De même, les chiens ne répandent plus les contenus des sacs poubelles.*

*Pour M. Veyres, une culpabilisation s'installe vis-à-vis des ménages. Pourtant l'émission des déchets ne constitue que la conséquence du conditionnement des produits de consommation courante manifestement sur-emballés.*

*M. Fonfrède indique qu'aucun objectif chiffré en termes de réduction du volume de déchets n'a été fixé. Cette politique majoritairement voulue par Haute-Corrèze Communauté a rencontré des réticences dans les communes où elle a débuté, il convient malgré tout de garder à l'esprit que le service de ramassage des déchets a bel et bien un coût.*

*Pour M. Maupin les économies attendues de cette réorganisation doivent être conçues comme les marges des futurs budgets et non comme de simples restrictions.*

*Pour M. Fonfrède l'organisation en place inclue déjà une forme de solidarité, le ramassage des ordures ménagères sur la ville d'Ussel concourant indirectement au service pouvant être rendu sur l'ensemble du territoire.*

*Les points d'apport volontaire sont abordés. Le Maire indique que leur ramassage dans le bourg est trop irrégulier occasionnant des dépôts récurrents à côté en lieu et place de dépôt aux autres points présents sur la commune. Là encore, M. Fonfrède indique que leur bon positionnement va être vérifié. Il est précisé qu'un habillage (entourage) de point d'apport volontaire peut être subventionné par an.*



*La collecte des encombrants est évoquée. Le Maire expose que la mise à disposition d'une benne par Haute-Corrèze Communauté a été plébiscitée par la population. La pérennisation de ce système de collecte serait un plus.*

*M. Fonfrède indique que les déchets ainsi collectés sont apportés à Egletons pour y être triés grâce à du matériel et des véhicules imposants, ce qui représente un coût particulièrement élevé. Il rappelle par ailleurs qu'il ne s'agit pas à ce jour d'une compétence communautaire. La mise en place d'un service de collecte des encombrants n'est pas concevable pour les 71 communes gérées. Haute-Corrèze Communauté a cependant déjà fait l'acquisition de plusieurs bennes. M. Marleix rappelle que la déchetterie n'est qu'à quelques kilomètres de la commune.*

*M. Fonfrède expose que le volume de déchets verts récolté en déchetterie a doublé. Ces derniers sont donnés à titre expérimental à une usine de méthanisation.*

*Une réunion publique sera organisée pour informer et sensibiliser la population à cette réorganisation. M. Veyres souligne l'importance à accorder à la communication à venir sur ce sujet.*

## **Lotissement de la Croix de May : vente du lot n°6**

Considérant la délibération du 22 novembre 2013 fixant le prix de vente du m<sup>2</sup> par catégories de ménage, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la vente du lot n°6 cadastré section D n°1341, à M. et Mme Bourdarias pour un montant total de 10 250 € (10 € le m<sup>2</sup>) TVA incluse, soumise au taux plein pour les droits de mutation, avec frais de notaire à la charge de l'acheteur.

## **Rue de l'arbre de May-Route de l'Etang : Fonds de concours pour effacement de réseaux et rénovation de l'éclairage public**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'inscrire pour ce secteur dans le cadre du projet de création d'un cheminement au moins d'un côté de la rue de l'arbre de May jusqu'à la route de Beaune (Foyer occupationnel/Maison d'accueil spécialisée) un fonds de concours estimatif prévisionnel de 11 655 € représentant 30 % du montant hors taxes des travaux de télécommunications (38 850 € de coût total avec une participation du Syndicat de la Diège à hauteur de 70 %). Le conseil municipal a également approuvé le projet d'éclairage public pour une dépense communale estimée à 20 650 € (29 500 € de coût total avec une participation du Syndicat de la Diège à hauteur de 30 %).

## **Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'incorporation au tableau de classement de la voirie communale des voies suivantes en raison de leur caractère structurant :

- La desserte du village du Bois de Pras depuis la RD174 E1
- La voie reliant la RD174 et la limite avec St Setiers, via le Moulin de Peyroux,
- La voie reliant la VC6 et le hameau de l'Outre,
- La voie reliant la RD117 et la limite avec le Mas d'Artige,
- La voie reliant le Monteil et la RD117,
- La voie reliant Chateix et le CR2 en direction du Moeuf,
- La voie reliant la VC33 et la station d'épuration,
- Les trois dessertes du lotissement du Champ de la Croix depuis la VC31,

*La longueur de voirie communale est prise en compte dans les dotations de l'Etat allouées à la commune.*

## **Télétransmission des actes de la commune : autorisation pour signature de convention et contrat d'adhésion**

Le conseil municipal, a approuvé, après consultation, la signature d'un contrat de souscription pour une durée de 5 ans entre la commune et la société DEMATIS-75002 PARIS pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la sous-préfecture (délibérations, arrêtés, marchés publics).

(2<sup>nd</sup>e convocation en l'absence de quorum constaté le 24 novembre 2017)

PRÉSENTS : MM. LOGE, METADIER, MARLEIX, MAUPIN, Mme CHAUSSADE.

ABSENTS : M. BORDET, Mmes CISTERNE, WILHEMS.

EXCUSÉS : Mme CHASSAING (pouvoir à M. METADIER), MM. VEYRES (pouvoir à M. LOGE), DUTHEIL (pouvoir à M. MARLEIX), GAUDONNEIX (pouvoir à Mme CHAUSSADE), DESHOULLERES (pouvoir à M. MAUPIN), CISTERNE.

### **Avis concernant l'enregistrement d'une installation classée : centre d'engraissement à Saint-Martial-le-Vieux (23100)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a émis un avis favorable à la demande d'enregistrement précitée pour notamment porter à 800 places la capacité de l'atelier d'engraissement.

*La commune de Sornac (secteur de Guillerin) étant concernée par le plan d'épandage de cette installation, elle est, conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et à ce titre, le conseil municipal était appelé à émettre un avis sur cette demande d'enregistrement.*

### **Haute-Corrèze Communauté : vote concernant projet de statuts**

Les EPCI issus de fusion, conformément à l'article 68 de la loi NOTRe, devant adopter de nouveaux statuts courant 2017, soumis au vote des communes membres, le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté.



### **Extrait du projet de statuts :**

#### **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES**

##### **1) Aménagement de l'espace**

*Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

**2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT** *Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme*

**3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

**4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

**5) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

#### **COMPÉTENCES OPTIONNELLES**

*La loi Notre prévoit (Code général des collectivités territoriales, art. L5214-16) qu'une communauté de communes doit exercer « en lieu et place des communes » un nombre minimum de compétences parmi un groupe de compétences défini par la loi (allant de la protection de l'environnement à l'action sociale en passant par la voirie ou les équipements sportifs). Ces compétences sont celles que l'on appelle « optionnelles ». En allant plus loin que cet impératif minimum, on parle de compétences « facultatives ».*

##### **6) Protection et mise en valeur de l'environnement**

*Aménagement des plans d'eau communaux qui auront fait l'objet, au préalable, d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées*

*Mise en place d'un programme d'actions et d'animations visant à sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire*

*Soutien financier aux acteurs locaux œuvrant pour la protection et la mise en valeur de l'environnement*

*Mise en œuvre d'un programme d'objectifs environnementaux pour la communauté de communes*

**7) Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

*Études globales sur la politique de l'habitat*

*Élaboration, modification et actions de mise en œuvre d'un programme local de l'habitat*

*Mise en place, suivi et mise en œuvre d'opérations visant à l'amélioration de l'habitat*

**8) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

**9) Action sociale d'intérêt communautaire**

*Création, aménagement, entretien, gestion des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) d'intérêt communautaire*

*Gestion et soutien financier aux Relais d'assistantes maternelles du territoire*

*Crèche et micro crèche d'intérêt communautaire*

*Accueil de loisirs d'intérêt communautaire*

*Garderie d'intérêt communautaire*

*Coordination, développement et animation des activités pour la jeunesse d'intérêt communautaire (Espaces-jeunes - Points Information Jeunesse)*

*Mise en œuvre d'une animation globale et d'une coordination du territoire dans le cadre de l'agrément CAF « centre social » et soutien financier aux actions définies dans le cadre de cet agrément*

*Soutien financier à des structures favorisant l'insertion sociale des jeunes et personnes en difficultés ou âgées*

**10) Création et gestion des maisons de services au public (hors maisons de services au public départementales)**

**11) Création et entretien de voirie d'intérêt communautaire**



## COMPÉTENCES FACULTATIVES

*Aménagement numérique – communications électroniques (article L1425-1) dont la politique de développement des usages du numérique*

*Aménagement de plateformes forestières sur les communes de Veyrières, Thalamy et Monestier-Port-Dieu*

*Gestion des gîtes situés sur les communes de Couffy sur Sarsonne et Millevaches*

*Thématiques : Environnement, Culture, Loisirs, Patrimoine, Santé*

Pour consulter le détail des compétences facultatives de Haute-Corrèze Communauté :

<http://www.hautecorrezecommunauté.fr> rubrique Compétences ou en consultation à la mairie : le compte-rendu complet du conseil municipal

## Syndicat de la Diège : modifications statutaires: évolution en syndicat mixte fermé, redéfinition et ajout de compétences

Le conseil municipal, considérant notamment la nécessité de modifier les statuts du Syndicat de la DIEGE pour prendre en compte l'intégration des communautés de communes et la pertinence de l'évolution des compétences du Syndicat, à l'unanimité, a adopté la modification de ses statuts.



### Les principales modifications statutaires :

- Le syndicat de la Diège devient un syndicat mixte dit « fermé » comprenant à la fois des communes et des établissements publics de coopération intercommunale : à savoir la communauté de communes Vézère Monédières Millesources qui se substituera pour la compétence « communications électroniques » à 8 communes-membres du syndicat de la Diège qui lui avaient déjà confié cette compétence
- Précisions de ses compétences : « contribution à la transition énergétique », « production d'énergie d'origine renouvelable »,
- Ajout de compétences sur des problématiques d'avenir : implantation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables, gestion de l'eau potable et des eaux usées (*nécessité pour la mise en application de ces transferts de compétences de délibérations concordantes entre la commune et le syndicat de la Diège*).

## Dissolution communauté de communes Bugeat Sornac : autorisation de signature du PV de transfert des actifs/subventions à Haute-Corrèze Communauté

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le procès-verbal précité établi sous contrôle de la trésorerie de Bugeat et impliquant des écritures comptables non budgétaires réalisées par cette dernière.

*Conformément à l'article L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, la dissolution d'un EPCI à fiscalité propre prévoit par répartition le retour des biens en pleine propriété vers les communes-membres avant un éventuel transfert vers les futurs EPCI sous la forme d'une mise à disposition (article L1321-1 du code général des collectivités territoriales). La délibération communautaire du 8 décembre 2016 prévoyait notamment à titre transitoire pour la commune de Sornac le retour à la commune des actifs « cabinets de santé, plages et conteneurs d'ordures ménagères ».*

## Apurement des comptes de la communauté de communes Bugeat-Sornac

Le conseil municipal par décision modificative du 4 août 2017 avait approuvé l'intégration de la quote-part communale du résultat de la communauté de communes Bugeat Sornac suite à sa dissolution. Les restes à recouvrer et les restes à payer, conformément à la délibération communautaire du 8 décembre 2016, avaient alors été temporairement transférés à la commune de Peyrelevade pour le compte des anciennes communes-membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à signer la convention correspondante prévoyant le remboursement à la commune de Peyrelevade de 8 706.62 € suivant décompte final du bilan des restes à payer/recouvrer établi sous contrôle de la trésorerie de Bugeat et réparti entre les communes-membres selon leurs populations DGF respectives (*population INSEE + résidences secondaires + places de caravanes*).

## Budget principal : décision modificative n°6 : virement de crédits pour apurement des comptes de la communauté de communes Bugeat-Sornac

Le conseil municipal a approuvé un virement de crédits à hauteur de 8 706.62 € conformément à la délibération ci-dessus. La diminution des crédits inscrits au chapitre « dépenses imprévues » a permis ce virement de crédits.

## Accessibilité de l'école et du gymnase : demande de subvention départementale

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la réalisation de l'opération précitée (travaux de maçonnerie, garde-corps avec main courante, menuiserie et plomberie sanitaire) d'un coût prévisionnel de 14 747.28 € HT selon devis d'entreprises et le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 25 % du coût HT soit 3 686.82 €.

# CONSEILS MUNICIPAUX

## **Budget principal : décision modificative n°7 : Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement/ Accessibilité de l'école**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'inscription de 13 572.32 € de crédits en recettes suite à la notification en novembre du montant de la TADEM (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement des mutations). Cette constatation ainsi que la constatation des revenus des immeubles supérieurs aux prévisions budgétaires ont permis l'inscription des crédits nécessaires aux travaux d'accessibilité de l'école.

*TADEM : Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont versés aux départements et aux communes concernés à l'occasion des ventes d'immeubles. Le FDTADEN (Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux) est une dotation de l'État alimentée par le produit de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement perçue dans les communes de moins de 5000 habitants. Le montant à répartir, correspondant au produit perçu en année N-1 est arrêté par la direction départementale des finances publiques. Ce fonds est réparti par le conseil départemental entre les communes du département en fonction de l'importance de la population, des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal. Le conseil départemental fixe ensuite, par délibération, les critères de répartition, pour un versement effectif aux communes avant la fin de l'exercice.*

*Les communes de plus de 5 000 habitants ou classées station de tourisme perçoivent directement la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux.*

## **Budget principal : décision modificative n°8 : Opération Matériel : ajustement de crédits**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'inscription de 12 000 € de crédits supplémentaires pour notamment le changement d'une cuisinière à la salle polyvalente, des illuminations de Noël, des panneaux de signalisation, la pose d'un compteur calorifique, la mise en place pour des raisons de sécurité d'une liaison téléphonique entre les salles de classe de l'école. La constatation des dépenses et recettes respectivement inférieures et supérieures aux prévisions budgétaires des sections de fonctionnement et investissement a permis cette augmentation de crédits.

## **Tarifs 2018 : gîtes communaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé le maintien des tarifs de location des 3 gîtes du camping et des 5 gîtes ruraux aux Chauv ci-dessous avec l'application pour mise en conformité réglementaire à compter du 8 janvier 2018 d'un forfait énergie s'ajoutant aux tarifs précités à raison de 3 €/journée en haute saison et de 6 €/journée en basse saison.

	F 3	F 5 (deux gîtes)	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5
<b>Prise en Charge</b>	28,00 €	41,00 €	42,00 €	38,00 €	28,00 €	43,00 €	30,00 €
<b>Jour Basse saison</b>	21,00 €	26,00 €	35,00 €	31,00 €	21,00 €	37,00 €	26,00 €
<b>Jour Haute saison</b>	32,00 €	45,00 €	54,00 €	50,00 €	31,00 €	55,00 €	38,00 €
<b>Semaine Basse saison</b>	147,00 €	182,00 €	245,00 €	217,00 €	147,00 €	259,00 €	182,00 €
<b>Semaine Haute saison</b>	224,00 €	315,00 €	378,00 €	350,00 €	217,00 €	385,00 €	266,00 €

## **Service administratif /Renouvellement de contrat pour accroissement temporaire d'activité**

Le conseil municipal, a approuvé, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018 inclus, ce recrutement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour faciliter l'avancement des opérations d'investissement et des tâches de fonctionnement à raison de 35h hebdomadaires. Le conseil municipal a approuvé le paiement suivant nécessité de services d'heures supplémentaires afin d'optimiser cet accroissement de personnel pour la commune.

## **Service technique : Recrutement d'un contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

Le conseil municipal, a approuvé, du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2019 inclus, ce recrutement dans le grade d'adjoint technique pour des fonctions d'entretien des locaux à temps complet avec suivant nécessité de services réalisation d'heures supplémentaires.

## **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir la proposition de renouvellement avec Groupama pour la couverture des risques statutaires (*décès/maternité/paternité/adoption/maladie ordinaire/longue maladie/ maladie de longue durée/ accident de service/ maladie imputable au service*) du personnel CNRACL (*Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales*, titulaires + de 28 heures hebdomadaires). Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au taux de 5.60 % (5.40 % en 2015) pour une durée de 3 ans.

## **Astreintes des services techniques : ajout motif d'intervention**

Le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé, sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de gestion de la Corrèze (*collectivités de moins de 50 agents*), l'ajout du motif d'intervention : **aide aux associations pour des pannes/dysfonctionnements majeurs ou un manque inattendu de mobilier en quantité importante.**





**\* PAROISSE de SORNAC \***

**MESSES prévues à SORNAC :**

FEVRIER : le **25** à 11h00 - ( 1er dimanche de Carême )  
MARS : le **11** mars à 11h00 et le **25** à 11h00 ( Messe des Rameaux )  
AVRIL : le **8** à 11h00  
MAI : le **6** à **11h00** - le **jeudi 10** – **Ascension**, 1ère Communion et Profession de Foi à Sornac à 11h00 - le **13** à 10h30, **Saint-Sagittaire** à Saint- Setiers - le 27 à 11h00 à Sornac  
JUIN : le 17 à 11h00 – SORNAC

**REUNIONS M.C.R** ( Mouvement Chrétien Retraité ) - Lieu : au presbytère  
Lundi 19 février à 14h30 - Mardi 20 mars à 14h30 - Lundi 26 avril à 14h30

**RENCONTRES CHRETIENNES avec les TAMARIS :**

Samedi 24 février à 10h30 au presbytère  
Samedi 17 mars à 10h30 à l'église de SORNAC, célébration de PÂQUES

**Jubilé des 700 ans du diocèse de Tulle** : Jeudi 8 février à 20h30,  
Ecole Bossuet à Brive, conférence : « Les figures marquantes du catholicisme Corrèzien ».

**ENTREE en Carême :**

Mercredi des Cendres : 14 février. Messe pour le groupement paroissial de Haute-Corrèze à 18h00 à St-Martin d'Ussel. Jour de jeûne et d'abstinence, de partage et de services rendus aux autres.

**JOURNEE du PARDON** : Samedi 24 mars de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à St-Martin d'Ussel.  
Proposition du sacrement du pardon, de la lecture de la Parole de Dieu ou d'un temps de prière devant le Saint-Sacrement exposé. Venez nombreux pour un ressourcement auprès du Seigneur !

**Organisation pour l'itinéraire vers la 1ère communion pour le groupement paroissial d'USSEL :**

Ecole de la Providence – Eygurande – Neuvic – Sornac – Ussel.  
« Invités par le Christ » ( suite )

**ETAPE 3** - « Vivre dans l'alliance »

Dans chaque lieu sur le temps de caté. Pour SORNAC le 9 février au presbyrère.

**ETAPE 4** - « le pardon:une histoire d'amour »

Pour tout le groupement à l'Ecole Notre-Dame, de 9h30 à 15h00, le samedi 10 mars 2018 avec célébration du Pardon à 15h00 où les parents sont invités,

**ETAPE 5** - « Invités au repas du Seigneur »

Pour tout le groupement à la salle paroissiale à Ussel, le samedi 28 avril.

Enfants : 14h00 à 18h15. Parents : 17h15 à 18h15. Messe des Familles avec la communauté à l'Eglise St-Martin à 18h30.

**ETAPE 6** : « Première Communion » à SORNAC, le jeudi de l'Ascension, le 10 mai à 11h00 avec la Profession de Foi.

Ussel, Notre-Dame, Eygurande le 3 juin à 10h30. Neuvic, le 17 juin.

**ETAPE 7** : « Quel mystère »

Pour tout le groupement (enfants et familles), le samedi 16 juin à Sagittaire – Saint-Setiers.  
(horaires et modalités à voir).

**Un Joyeux Noël à SORNAC avec les TAMARIS :**

Vendredi 22 décembre dernier, le Père Vincent DAMIAN a célébré la messe de Noël avec les Tamaris de Sornac. De nombreux fidèles ont également participé à la célébration.

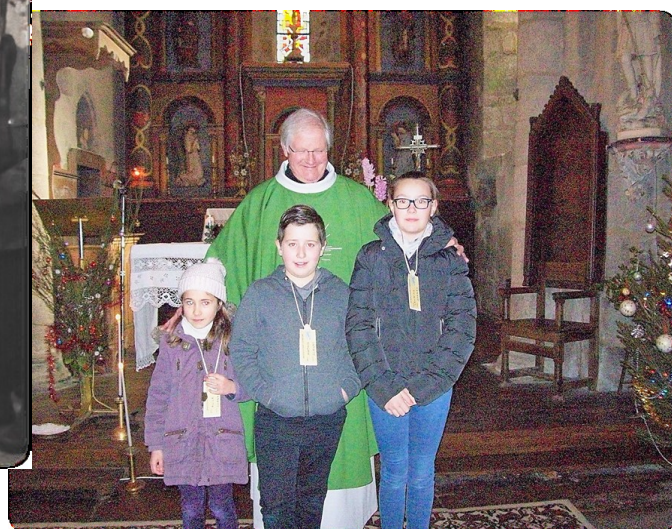
Tout le monde avait plaisir à entonner les chants accompagnés à la guitare !

Puis au presbytère, un apéritif fut offert à tous par Mme Micheline MICHAU organisatrice de cette belle journée, suivie d'un repas amélioré pour l'occasion.

Le groupe des Rencontres Chrétiennes de l'I.M.E. a beaucoup apprécié cette ambiance agréable et festive pour un moment convivial et de partage.



Merci aux enfants du caté et toutes les personnes ayant participé aux décorations et préparatifs à l'Eglise et au presbytère...



**Une Crèche embellie...**

Comme à chaque Noël, l'équipe paroissiale de SORNAC a installé une crèche en l'Eglise St-ROCH.



Grâce à une aimable donatrice, de nouveaux sujets en plâtre d'environ 30cm d'envergure, ont permis d'en améliorer la décoration et d'offrir une mise en scène plus attrayante... Seul bémol à ce jour, l'âne n'est seulement qu'une simple silhouette en contreplaqué.

Une nouvelle générosité serait la bienvenue pour compléter notre crèche.

Peut-être, aurons-nous ce plaisir pour Noël 2018 !

Bonne et Heureuse Année à TOUS !





L'US Sornac a bien démarré sa nouvelle saison. L'équipe comptabilise 5 victoires et 1 match nul sur 7 matchs. Actuellement, les sornacois sont donc deuxièmes au classement. Il reste à négocier la fin de saison pour maintenir les bons résultats et peut-être plus encore...

Côté vestiaire, le club a organisé le 17 Février sa traditionnelle choucroute et a reçu de nombreux convives lors de cette soirée toujours conviviale.



### Actualités du



Les activités hebdomadaires continuent et vous pouvez toujours venir expérimenter et vous inscrire si vous êtes intéressés.

Mardi	: 18h00 à 19h00	...	Gym d'entretien
Mercredi	: 20h00 à 21h30	...	Arts créatifs
Jeudi	: 18h30 à 19h30	...	Yoga
Vendredi	: 19h00 à 20h00	...	Pilates

Des œuvres du groupe Arts Créatifs sont exposées à l'Agence Postale Communale de Sornac, dans le local du Centre d'Animation Social de la Haute Corrèze Communauté à Saint Merd les Oussines et bien sûr, au Foyer Rural.

### Animations ponctuelles :



Les gratifierias sont reconduites **le dimanche 27 Mai**, à partir de 14h00 (installation à partir de 13h30) et en **Novembre**. Vous pouvez déjà faire du tri dans vos placards.

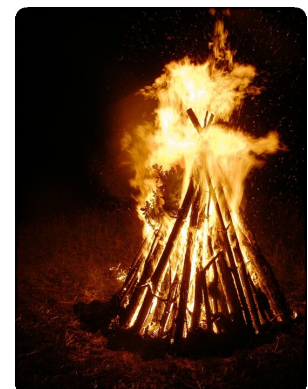
Comme d'habitude, ce qui restera sera donné à l'entraide du plateau.

### **Le Dimanche 24 Juin :**

- Concours de pétanque à partir de 13h30
- Restauration sur place et concert le soir
- Feu de la Saint Jean, à la nuit

L'Assemblée générale du Foyer Rural se tiendra le Vendredi 06 Juillet 2018 à 18h30.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre et nous soutenir dans nos actions.



**Renseignements auprès de  
Madame Marie-Ange BRANDEBOUGER  
Tel. 05 55 94 67 20 - Ma-br@orange**



## LES ASSOCIATIONS

Le 10 Mars, une nouvelle saison commence....

Traditionnellement souligné sur le calendrier du pêcheur, le deuxième samedi du mois de mars représente pour ce dernier une date importante, puisqu'elle symbolise l'ouverture en 1<sup>ère</sup> catégorie.

Alors revivent des rêves de belles mouchetées, attaquant farouchement le joli ver de terre que l'on aura réussi à faire dériver devant son nez, où même, plus tard dans la saison, gobant la jolie mouche de mai présentée.

La neige tombée précocement, ajoutée à un nombre de dépressions inhabituelles en fin d'année 2017, déversant des quantités d'eau impressionnantes, nous laisse à penser que la saison 2018 devrait se montrer sous les meilleurs auspices.

Enfin, je me plais à vous rappeler, à chaque fois que cela est possible, que nous demeurons la plus petite société de pêche du département.

Alors je n'ose même pas évoquer avec vous quelle doit être notre place dans la nouvelle région !!!

Si vous êtes intéressé par le loisir « pêche », par le travail effectué par les membres de la « Truite Sornacoise » que je remercie une nouvelle fois pour leur précieux engagement, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, pour donner un peu de votre temps, vous serez toujours les bienvenus.

Pour information, je vous rappelle nos 3 dépositaires auprès desquels vous pourrez vous procurer votre précieux sésame. Un excellent accueil ainsi que toutes les informations nécessaires vous seront alors donnés, comme d'habitude !!



- « Chez Nanou », Café/Restaurant, bourg de Millevaches, A Sornac :
- « Chez Nathalie et Hervé », Restaurant/Bar « La Fontaine »
- A la Maison du département (derrière la Mairie)

La carte de pêche est aussi disponible sur internet. Pour cela, il vous suffit d'aller sur « [ma.carte.de.peche.fr](http://ma.carte.de.peche.fr) » et de suivre les indications.

A toutes et à tous, l'équipe de la « Truite Sornacoise » vous souhaite une excellente année halieutique.







INSTANCE DE COORDINATION  
DE L'AUTONOMIE

**DE SORNAC**

1 rue de la république à Sornac

## ATELIER NUMERIQUE INDIVIDUEL

Initiation aux nouvelles technologies :

- Créer une boîte mail, envoyer un courrier,
- Créer et utiliser un compte internet (Cesu, Améli, Impôt.gouv, Caisse de retraite, réseaux sociaux, ...)
- Initiation à Word,
- Utilisation basique de votre téléphone portable, votre tablette numérique, votre ordinateur portable, ...

**Tous les mardis matin de 9h à 12h à l'instance**

**ou à domicile sur RDV**

Inscription obligatoire



Coût : Adhésion annuelle à l'instance 8€ et 5 premières séances gratuites,  
au-delà de 5 séances : 10 € pour l'année

## ATELIER «EQUILIBRE EN BLEU»

L'ASEPT du Limousin dans le cadre de la prévention de la santé des séniors vous propose un atelier de gym douce adaptée :

- 20 séances d'une heure à raison d'une fois par semaine + 1 séance bilan.
- Animateur spécialisé «gym douce»
- Groupe de 10 à 15 personnes
- Date et Lieu : d'avril à juin à la Maison du département à Sornac
- Prix de l'atelier : 20 € pour l'ensemble des séances + adhésion annuelle à l'instance.
- Pré-inscription obligatoire

## ATELIER «ESTHETIQUE»

L'atelier se déroule à la résidence du Lierre à Sornac, une fois par mois le mardi après-midi,  
Sandrine CHAVEROCHE, esthéticienne à domicile vous propose  
un soin des mains et/ou du visage.

Coût : 10 € par soins + adhésion annuelle à l'instance.

Inscription obligatoire

**Inscription, renseignements : 05 55 96 02 58 / 06 95 31 04 34**

**La Maison du Département et de Services au Public de Sornac vous propose :**

**Espace Multimédia :** 2 ordinateurs à disposition avec accès sécurisé traitement de texte et tableur - aide à la navigation et consultation de sites partenaires

**Accompagnement pour les télé déclarations, consultations, inscriptions, suivi de dossiers ... :**

Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurances Maladies (CPAM), Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Pôle Emploi, MSA, Corrèze Boost Emploi (jeunes en recherche d'emplois de 17 à 30 ans), Impôts ...

Mise à disposition de salles de réunion, possibilité de photocopier/faxer/ scanner des documents administratifs



L'accueil de la Maison du Département et de Services au Public de Sornac est ouvert du lundi au jeudi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30 vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Tél : 05 19 07 81 62 - e-mail : [maisondepartementsornac@correze.fr](mailto:maisondepartementsornac@correze.fr)

**Permanences :**

- Assistante Sociale et Référent RSA du Conseil Départemental : le mardi matin sur rendez-vous uniquement
- Instance de Coordination et de l'autonomie du canton de Sornac  
Accueil tous les jours sauf vendredi de 8H30 à 11 H Après-midi sur rendez-vous renseignements au 05.55.96.02.58
- Bureau d'Information Touristique de Sornac : Du Lundi au Vendredi de 9H30 à 12H et de 14H à 17H renseignements au 05.55.94.62.66
- Centre d'Animation de la vie sociale - Sur rendez-vous Micro crèche, baby-sitting, point information jeunesse, activités. Renseignements au 05.19.07.81.68
- Loisirs et Sport de Haute-Corrèze - gymnastique douce : le mardi de 9H30 à 10H30 Renseignements 05 55 95 14 93
- École de Musique et de Danse de Haute Corrèze renseignements au 05.55.72.39.80 : les samedis de 8H30 à 12H



- Mission Locale Jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans. Renseignements au 05.55.96.27.69
- ADIL - Association Départementale d'Information sur le Logement : 4ème lundi du mois sur rendez-vous uniquement 05.55.26.56.82
- Association Départementale d'Aide à Domicile Aux Personnes Âgées de la Corrèze (ADAPAC) Renseignements au 05 55 17 63 90
- Les Restos du Cœur Haute-Corrèze - Renseignements 06.30.96.65.75
- CORREZE BOOST JEUNES

Accompagnement des jeunes de 17 à 30 ans en recherche d'emploi. Sur rendez-vous uniquement. Renseignements au 0 800 19 00 19



## Le bilan 2017 de Arts et Culture, Sornac

Arts et Culture, Sornac, pour sa 9<sup>ème</sup> Quinzaine Culturelle a proposé au public d'entrer dans l'univers fantastique de l'enfance en revisitant 3 siècles de jouets et de jeux ... quelques 800 jouets et jeux se sont mis en scène pour le plus grand plaisir des visiteurs en leur permettant de retrouver leur âme d'enfant.

A cette occasion la salle polyvalente de Sornac s'était transformée en un décor de bande dessinée, transportant petits et grands dans l'univers de Minnie, des Princesses de Disney, de la Reine des Neiges, des Super héros, de Cars ou au cœur de la jungle.

Par ailleurs 2 concerts ont été donnés dans l'Eglise Saint Roch de Sornac

Le Samedi 12 Août 2017 à 20H30 - Concert de Laurent ARCARO – Baryton

Le Dimanche 10 Décembre 2017 à 17H - Concert Gospel par le Groupe Gospel Fusion

**Arts et Culture a donc réuni sur la commune de Sornac, 1015 participants lors des différents événements de 2017.** Ces manifestations attirent chaque année, en moyenne entre 1000 et 1200 personnes sur la commune de Sornac, **en provenance de Bordeaux, Brive, Collonges la Rouge, Tulle, Clermont, Royat, Limoges, Saint Etienne, Isle sur la Sorgue, Avignon, Bretagne, Paris, et la région Nord et bien sûr les habitants de la région de Bugeat, Tarnac, Maussac, Neuvic, Eygurande, Saint Angel, Meymac, la Courtine etc...**

### EXPOSITION DE LA QUINZAINES CULTURELLE 2018

**Du Dimanche 22 Juillet au Dimanche 05 Août 2018**

#### « LES METIERS D'AUTREFOIS »

Pour la dixième Quinzaine Culturelle de l'association Arts et Culture, Sornac et pour illustrer le travail documentaire mené par la municipalité de Sornac concernant l'histoire de la commune à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, notre association a choisi de consacrer son exposition 2018 aux Métiers d'autrefois. Tout un monde de métiers qui animaient nos villes et nos campagnes et dont les bruits familiers bourdonnent encore aux oreilles de nos aînés.

Métiers venus de la nuit des temps et qui étaient nés de la nécessité de domestiquer la terre, le bois, le feu, le fer et les animaux. De cette époque où notre société rurale fonctionnait en autarcie et devait s'auto-suffire et être autonome. Ou l'on devait faire beaucoup avec bien peu, car notre bonne vieille terre limousine était bien difficilement nourricière.

Bon nombre de ces métiers ont disparu, d'autres se sont adaptés, d'autres se sont perpétués par de trop rares passionnés. Mais tous témoignent d'un savoir-faire ancestral, ils nous disent la beauté du geste, la richesse de la création, la qualité de l'œuvre, les trésors que recèle la tradition et l'amour du travail bien fait.

Anciens métiers, métiers oubliés, métiers d'autrefois ce sont les métiers de nos ancêtres.

Ils étaient leur raison de vivre, leur vie et ils sont nos racines.

« J'aime ce pays, et j'aime y vivre parce que j'y ai mes racines, ces profondes et délicates racines, qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux, qui l'attachent à ce qu'on pense et à ce qu'on mange, aux usages comme aux nourritures, aux locutions locales, aux intonations des paysans, aux odeurs du sol, des villages et de l'air lui-même. »

Guy de Maupassant,



## Projets de concerts 2018

Lors du concert de clôture de la Quinzaine Culturelle nous avons distribué un questionnaire, remis à toutes les personnes présentes afin de connaître leurs souhaits pour le futur. Il ressort de l'analyse que notre association a su conquérir un public fidèle qui chaque année, assiste à nos concerts et nous constatons une demande de nouveaux styles musicaux et le souhait de voir augmenter le nombre de concert sur la période estivale.

Au vue de cette analyse, nous aurions souhaité développer un festival de musique classique sur les mois d'été, juillet et Août, et nous souhaiterions faire un test en 2018 en proposant 4 concerts.

### 1 - le Mardi 17 Juillet 2018 :

Concert de chants grégoriens par le chœur Jubilate

Au programme Chants grégoriens et polyphonies anciennes



### 2 - Le Mercredi 25 Juillet 2018 :

Concert de Piano Classique - Concert de Sylvain Souret

Il interprétera des rapsodies de Brahms et des compositions de Schubert.



### 3 - Le Mercredi 1 er Aout 2018

Concert de Flamenco Classique de Arnaud Dumond et Pedro Sierra

Au programme du concert : FALLA, ALBENIZ, PIAZZOLLA, SATIE, BACH ...

un concert qui saura satisfaire un large public



### 4 - le Vendredi 10 Aout 2018

Duo Buenos Aires - l'histoire du Tango

Ce duo place aux côtés d'un très grand guitariste, Éric Franceries, Jérémy Vannereau, un jeune bandonéoniste de 25 ans mais déjà talent confirmé dans sa discipline qui nous retraceront l'histoire du tango argentin.

**D'ores et déjà réservez ces dates sur votre agenda...**





## LES ASSOCIATIONS

Autour de la traditionnelle galette des rois, les organisateurs du Téléthon 2017 à Sornac ont fait le bilan des actions au bénéfice de l'AFM en présence de Mme Mazaleyrat, coordinatrice pour la Haute-Corrèze.

Celle-ci a remercié l'ensemble des participants et a fait le point sur le défi Téléthon : les tricoteuses de Sornac ont produit 206 écharpes !

Un grand merci à ces dernières.

Pour rappel, vous pouvez toujours continuer à tricoter. L'ensemble sera vendu l'année prochaine dans le cadre du Téléthon 2018.

Avec l'aide des employés communaux et de la mairie de Sornac, la journée du 25 novembre a été un succès. Plusieurs associations et institutions (le Foyer les Tamaris, l'EHPAD, le Comité des fêtes, le Club de foot et le Foyer rural) ainsi que les commerçants et bénévoles se sont mobilisés afin de garantir un maximum de dons. Rassemblés principalement sur la place de Sornac, les différentes propositions d'appel aux dons ont ravi les participants. Le point fort de la journée reste le repas proposé par le Bar la Fontaine.

On peut déplorer un manque d'affluence l'après-midi malgré la présence des chevaux et de la calèche de Marie et Philippe Morel.

Nous pouvons cependant être satisfaits du bilan financier supérieur à celui de l'année précédente et qui se compose ainsi :

390 € de dons, dont 40 € par l'US Sornac suite au match du 25 novembre, 300 € du Bar la Fontaine suite à la journée du 25 novembre,

2 359.90 € de recettes liées aux différentes activités/réalisations/restaurations proposées à l'occasion de la manifestation, soit un total reversé de **2 749.90 €** après 2 551.04 € en 2016.

Le Foyer rural, association coordinatrice, remercie tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour faire un succès de cette manifestation et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour faire encore mieux.



**Directeur de Publication :**

**Jean-François LOGE**

**Comité de Rédaction :**

**Martine CHASSAING,**

**Danièle DECOSTERD**

**Date de publication : Février 2018**

**Imprimé par la Mairie de Sornac**